



RÈGLEMENT ESSJ

L'ETOILE SPORTIVE SAINT JACQUES, est une association Loi de 1901, gérée par des bénévoles qui a pour vocation la pratique du basket-ball dans le cadre de son affiliation à la FFBB.

Au-delà de la pratique du basket-Ball, la dimension collective doit aussi s'inscrire dans une démarche d'engagement, de partage et de solidarité dans le but de contribuer au fonctionnement de l'association.

La signature d'une licence implique l'acceptation du règlement intérieur qui garantit une participation assidue et responsable de tous.

1. ADHÉSION

Toute personne demandant son adhésion à l'ESSJ devra compléter son formulaire e-licence sur le site de la FFBB via un lien qu'il recevra par mail.

Des documents spécifiques et les informations sur la cotisation sont transmis au demandeur, notamment les délais d'inscription. Avant le 20 juin, les renouvellements seront priorités et au-delà, les nouveaux inscrits seront acceptés pour compléter les équipes.

Pour les renouvellements, une majoration sera demandée en cas de non-respect des délais de finalisation de l'inscription avec garantie de paiement au 14 juillet (10 % au-delà du 14 juillet et 20 % au-delà du 1^{er} septembre).

La cotisation pour une inscription en cours de saison devra intégralement être payée si elle prend effet avant le 31 décembre. Si elle prend effet au 1^{er} janvier, seule la part club sera prise en charge à 50 %. Un référent licence assure le suivi et l'accompagnement des licenciés dans leur démarche.

Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements ni aux compétitions à l'exception de certaines manifestations et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison.

2. INSTALLATIONS, MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Tout licencié doit se conformer aux règlements municipaux spécifiques à l'accès de ses équipements sportifs. Les utilisateurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et les matches.

Les utilisateurs doivent respecter le matériel mis à leur disposition.

Une tenue de sport adaptée est exigée pour les entraînements. Une attention toute particulière sera portée aux chaussures de sport qui devront être propres et spécialement dédiées à la pratique exclusive en salle.

Le club met une tenue de jeu (maillot + short) à la disposition de chaque participant, uniquement dans le cadre de la compétition.

3. ENCADREMENT DES EQUIPES

Les entraîneurs et coaches sont nommés par la commission technique. Ils sont les seuls habilités à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres se rapportant au projet technique du club.

Ils doivent veiller au bon comportement des joueurs (ses) qui composent son équipe, sur le terrain, pendant un entraînement ou lors d'une rencontre.

En accord avec la commission technique, les coaches et entraîneurs peuvent modifier les équipes en cours de championnat.

4. ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements hebdomadaires sont planifiés et communiqués en début de saison.

Le joueur s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité. Il avertira le plus tôt possible les responsables en cas d'absence ou de retard.

La prise en charge prend effet à partir de l'heure de début de la séance d'entraînement et se termine à la fin de l'horaire prévu.

Pour les mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence dans la salle de l'entraîneur.

Pour les plus jeunes, la présence des parents pendant des séances est fortement déconseillée afin que l'attention des enfants ne soit pas perturbée

Durant la séance, vous devrez respecter la personne qui vous encadre ainsi que vos coéquipiers.

Les problèmes rencontrés lors de séances sont consignés dans un cahier de liaison, consultable par les membres du bureau et les managers des équipes.

En cas de problème, contacter la personne responsable de la Commission Technique

5. LES MATCHS :

En début de saison, un planning de match est remis par le coach de chaque équipe. Il peut évoluer ponctuellement en cours de saison.

Le planning du week-end est consultable à l'entrée de la salle.

Une présence régulière est indispensable. En cas d'absence ou de retard, prévenir le coach.

- **Domicile :**

Chaque joueur doit être présent, en tenue, au moins une demi-heure avant l'heure prévue du début de la rencontre.

Les parents des licenciés mineurs doivent prendre connaissance des informations et s'engager à assurer leur fonction selon le planning établi par le coach en début de saison (responsable de match pour les parents U9 et U11, tenue de bar, lavage des maillots).

En cas d'indisponibilité, le parent doit prévoir son remplaçant.

- **Extérieur :**

Le lieu et l'horaire de départ fixé par le coach doivent être respectés.

Les parents s'engagent à assurer le transport selon le planning mis en place par le coach en début de saison.

En cas d'indisponibilité, le parent doit prévoir son remplaçant.

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes transportées. Ils s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route. (Permis de conduire, ceintures de sécurité, rehausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse...). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.

L'heure de retour est communiquée aux parents par le coach. Le joueur est sous la responsabilité du coach tant que le parent n'est pas venu le chercher.

6. PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

- **Responsable de salle :**

Pour les rencontres à domicile, un responsable de salle est désigné afin de veiller au bon déroulement des compétitions. Cette fonction incombe à tous les membres du conseil d'administration et aux volontaires licenciés.

- **Responsable de match :**

En début de saison, un planning de responsable de match est remis aux parents des U9 et U11 par le coach de l'équipe afin de contribuer au bon déroulement du match de leur enfant à domicile. Avec l'aide du tuteur et du responsable de salle, son rôle est de s'occuper du respect des horaires, de la mise à disposition du matériel, du bon déroulement à la table de marque ...

- **Table de marque et Arbitrage :**

Pour les rencontres à domicile, chaque licencié s'engage à tenir la table de marque (feuille de match / E-marque ou chronomètre) et à arbitrer lorsqu'il est convoqué.

Il doit être présent un quart d'heure avant l'heure prévue de la rencontre.

En cas d'indisponibilité, la personne devra impérativement se faire remplacer et communiquer le nom de la personne qui la remplace auprès du responsable des convocations.

Il est fortement recommandé de participer aux formations afin d'évoluer dans le domaine de l'arbitrage et de la tenue de table de marque.

- **Tuteur :**

Pour les rencontres à domicile du samedi après-midi, chaque licencié en seniors (Garçons et Filles) est tenu d'assurer au moins une fois dans la saison la fonction de « tuteur » afin d'encadrer les jeunes licenciés à la table de marque et à l'arbitrage.

Un planning est établi et diffusé en début de saison afin de permettre à chacun de s'organiser.

Sont concernés en priorité les joueurs et joueuses n'assurant pas les fonctions suivantes au sein de l'ESSJ : les membres du conseil d'administration, les membres des commissions, les arbitres officiels, entraîneurs et coaches.

- **Responsable de bar :**

En début de saison, un planning de responsable de bar est remis aux parents des licenciés mineurs par le coach de l'équipe.

Pour chaque match à domicile deux parents sont désignés.

Ils assurent la tenue du bar à la mi-temps et en fin de match.

Ils se mettent d'accord pour organiser la collation d'après match pour les joueurs de l'ESSJ et du club reçu. En cas d'indisponibilité, le parent doit se faire remplacer et en informe le coach.

Pour les matchs seniors 1 masculins et féminins, toute personne majeure volontaire, licenciée ou non, peut être responsable de bar. Toutefois, la collation d'après match reste à la charge de l'équipe.

Pour les autres équipes seniors, les joueurs et joueuses s'engagent à s'organiser et à assurer la tenue du bar et à proposer une collation à la fin du match.

- **Lavage des maillots :**

En début de saison, un planning de lavage de maillots est établi par le coach.

Le lavage des maillots est à la charge et sous la responsabilité du joueur désigné selon le planning. En aucun cas, l'équipement ne doit être dispersé.

- **Manifestations diverses :**

Les licenciés s'engagent à participer au bon déroulement des manifestations organisées par le club (ex : critérium, soirée du club ...)

Les parents des licenciés mineurs ou toute personne volontaire peut participer au bon déroulement de ces manifestations.

- **Conseil d'administration :**

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par les adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle. L'assemblée générale électorale a lieu tous les 2 ans. Toute personne qui le souhaite peut se porter candidate. Dans l'intérêt de la vie associative, la présence à l'assemblée générale est nécessaire.

Le fonctionnement du club est structuré autour de commissions (technique, sponsors, arbitrage, matériel, animation, licence) dont les responsables sont des volontaires élus au conseil d'administration.

Toute personne qui le souhaite, peut participer aux différentes commissions en fonction de ses compétences et de sa disponibilité.

7. REMBOURSEMENT ET AMENDE

En cas de démission, radiation ou exclusion, les cotisations ne sont pas remboursables. Seules des raisons médicales, professionnelles ou scolaires pourront donner un droit éventuel à remboursement. Celui-ci sera examiné par le Conseil d'Administration qui statuera sur ce remboursement. Cependant la quote-part versée par le club au Comité Départemental, à la Ligue Régionale, et à la Fédération nationale ne peut en aucun cas être restituée à l'adhérent.

Le Conseil d'Administration exigera d'un adhérent le remboursement de toute amende infligée au club pour un manquement avéré imputable à cet adhérent (faute technique, faute disqualifiante ...)

8. MUTATION ENTRANTE

Pour toute demande de mutation entrante le coût de celle-ci, fixé par les Instances Sportives (CD, Ligue, Fédération), sera pour 50 % à la charge du club et 50 % à la charge du demandeur.

9. LICENCE T

Toute demande d'obtention d'une licence T par un adhérent ne sera en aucun cas accordée systématiquement sauf si la demande est justifiée par une absence d'équipe dans la catégorie d'âge du licencié. Le coût de l'établissement de la licence T sera à la charge du demandeur.

10. DROIT à L'IMAGE

Les licenciés acceptent par avance que les photos prises lors des entraînements, les matchs, les manifestations puissent être utilisées sur le site internet, les réseaux sociaux, les affiches, les documents de promotion du Club ou la presse locale. A défaut, il faudra l'indiquer lors de la signature du règlement.

11. RESPONSABILITÉ

L'ESSJ décline toute responsabilité concernant les vols ou pertes d'affaires personnelles. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur (montre, bijou...) pour les entraînements et matchs.

Nous rappelons à tous les parents de licenciés mineurs qu'ils doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou du coach avant de laisser leur enfant dans la salle et qu'en dehors des heures d'activités, (entraînement et match) ils sont entièrement responsables de leur enfant selon les informations qu'ils ont indiquées lors de l'adhésion sur la fiche d'autorisation parentale .

La signature de la licence vous impose le respect de ces règles, en cas de non-respect, le bureau se réserve le droit d'appliquer des sanctions qui, à l'extrême, pourront conduire à l'exclusion du club.

Nom Prénom du licencié :

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter

Je n'autorise pas la prise de vue et la publication de l'image.

Fait à _____ le _____

Signature du licencié ou du responsable légal si le licencié est mineur : _____